

## **PROCES - VERBAL 6/2009**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERDREDI 4 NOVEMBRE 2009 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 7 octobre 2009	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	5 - 6
- ASSERMENTATION d'une nouvelle Conseillère communale et d'un nouveau Conseiller communal	6 - 7
- Préavis 15/2009 Collège de l'Annexe-Ouest – Réfection de la piscine, de ses installations techniques et des vestiaires	7 - 8
- Préavis 16/2009 Développement des structures de la petite enfance 2 <sup>ème</sup> étage – Extension de l'UAPE « Les Copains d'abord »	8 – 10
- Election d'un membre à la Commission de gestion	10
- Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion	10
- Préavis 17/2009 Crédit supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009, 2 <sup>ème</sup> série	10 - 12
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	
- Monsieur Michel AGUET Motion pour favoriser la création d'emplois à Pully par le biais d'une association régionale	12 - 16
- Monsieur Claude DOMENJOZ Interpellation concernant l'éclairage public et le coût de l'énergie électrique	16 - 17
- DIVERS	
- Monsieur Stéphane CUENDOZ Aménagement au chemin du Fau Blanc	17 – 18

- Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD  
Concert de l'école de musique de Pully

18

---

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 67 présents, rejoints par 14 retardataires. Le quorum est donc atteint, nous pouvons donc valablement délibérer, selon l'article 59 du règlement du Conseil communal. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour nos travaux, qu'il nous accorde à tous un esprit d'écoute, le respect mutuel et de sagesse afin que nous prenions les bonnes décisions, contribuant à l'avenir de notre commune.

Les 14 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès de la Présidente ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Irène GARDIOL, Edna CHEVALLEY, Maricia BYAI, Suzanne TRACHSEL, MM. Jean-Marc PASCHE, Serge RINSOZ, Gérald CUCHE, Pierre-William LOUP, Sébastien FAGUE, Bernard THILO.

Les Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de M. André LAPEYRE et Mme Monique BOLOGNINI.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député. ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Nicolas CONRAD, ancien député ; Mme Françoise DESLEX, ancienne Municipale.

La Présidente a le plaisir de saluer les représentants de la presse Monsieur DETRAZ pour le 24 HEURES, Monsieur Georges NIPPEL pour le Régional et c'est tout nouveau, Monsieur Julien CHIFFELLE du Courrier de Lavaux. Elle les remercie de transcrire nos débats avec fidélité et en toute indépendance, comme à leur habitude.

La Présidente informe le Conseil que le procès-verbal du 7 octobre 2009 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

La Présidente demande si des rectifications sont demandées et si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

La Présidente passe au vote de l'approbation du procès-verbal du 7 octobre 2009.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

La Présidente :

Comme vous avez pu le remarquer, le Bureau a décidé de diviser le point de l'ordre du jour « propositions individuelles et divers ». En effet, il nous a paru logique et plus clair de faire un point spécial pour les propositions individuelles, c'est-à-dire « Motions,

postulats, interpellations, vœux, etc. » et un autre point pour les divers, « demandes de renseignements, remarques sur des communications, informations diverses ».

Je tiens à remercier tout particulièrement au nom du Bureau les motionnaires du parti radical, Messieurs Philippe DIESBACH et Roland du BOIS qui ont accepté que les rapports des commissions ad hoc sur leur motion soient présentés à la séance du Conseil du 3 mars 2010. Nous pourrions ainsi avoir une séance du mois de décembre moins chargée, permettant d'étudier minutieusement et consciencieusement le budget, objet prioritaire et traditionnel de la dernière séance de décembre. Merci Messieurs pour votre sage décision qui règle tout naturellement la question d'une éventuelle séance supplémentaire en février.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous avez trouvé ce soir sur vos tables l'invitation à la séance d'information sur le budget organisée par la Municipalité. Je rappelle pour les anciens Conseillers et j'apprends aux nouveaux que cette séance permet de nous présenter de façon claire et concise les grandes lignes du budget et nous offre des compléments d'information très importants. Monsieur CHUARD, chef du service des finances, y fait un remarquable travail de synthèse et nous permet surtout de mieux appréhender ce sujet, sans doute assez ardu pour les non professionnels de la branche. De plus à l'issue de son exposé vous pourrez poser vos questions à la Municipalité sur ce budget. La durée de cette séance est d'approximativement 1h15. Merci donc de bien vouloir agender ce rendez-vous important et de venir nombreux le mardi 24 novembre 2009 à 18h30, ici même.

### **1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Le Conseil communal a été représenté par votre Présidente :

- 10 octobre 2009      Au trentième anniversaire des locaux de la SDIS, où vous étiez d'ailleurs nombreux à venir également.
- 16 octobre 2009      A la cérémonie religieuse en hommage à Monsieur Bernard CROT, décédé.
- 28 octobre 2009      A la manifestation intercommunale des quarante ans de la STEP à Pully.

### **1.1.2. CONDOLEANCES**

Nous avons malheureusement à déplorer le décès de Monsieur Bernard CROT le lundi 12 octobre 2009 à Pully. Ses obsèques ont eu lieu en présence des autorités communales le vendredi 16 octobre à 14h00 au temple du Prieuré. Bernard CROT a été très actif en politique à Pully. Il a siégé au Conseil communal sous les couleurs de l'Union Nationale Démocratique de 1970 à 1974, puis sur la liste de l'Union Pulliérane jusqu'en 1977. Monsieur CROT a été président du Conseil un court instant en décembre 1977 pour l'année 1978 avant d'être élu par ses pairs Conseiller municipal dans la même séance. Monsieur CROT a été Conseiller municipal du dicastère des travaux à la Municipalité de 1978 à 1985. Il a été durant de nombreuses années président de la Promotion de Pully-Paudex. Il était également membre d'honneur du Corps de Musique de Pully. Monsieur CROT a servi sa commune avec énergie, compétence et intégrité dans différentes

structures politiques et associatives. Nous lui en rendons hommage ce soir et saluons son grand engagement envers la collectivité. Le Conseil communal présente ses plus sincères condoléances à son épouse, sa famille et tous ses amis proches. La Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en hommage à Monsieur Bernard CROT.

### 1.1.3. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la démission, le 7 octobre, de Monsieur François RANDIN, Conseiller communal UDC. En voici le texte : *Chère Présidente, Après une sérieuse réflexion je te présente ma démission du Conseil communal avec effet immédiat. Comme tu l'as constaté je ne participe plus à nos séances, ni au travail de ma section depuis ce printemps et ma place doit revenir à quelqu'un de motivé qui saura, contrairement à moi, prendre le temps de se consacrer à la vie politique de Pully. Ma décision a été principalement motivée par ma carrière professionnelle et notamment par l'ouverture d'une deuxième entreprise au mois de janvier. Cette deuxième activité ne me laisse ni le temps, ni l'énergie pour une activité politique. De plus quelques alertes en terme de santé m'obligent à prioriser mes activités, ce qui signifie pour moi de mettre de côté tout ce qui ne concerne pas le travail. Je te prie de transmettre mes meilleures salutations à celles et ceux de tous bords politiques qui s'investissent pour le bien commun au sein du Conseil communal.* Monsieur François RANDIN a été élu membre du Conseil communal aux élections du printemps 2006, sur la liste de l'Union Démocratique du Centre où il assumait par ailleurs la présidence du parti. Il a donc siégé durant trois ans et trois mois au sein du Conseil. Il a participé à une commission ad hoc et était également membre suppléant de la Commission permanente d'urbanisme. Lorsqu'il était présent aux séances du Conseil communal, il ne manquait pas de prendre la parole avec intérêt et pugnacité. Tout en regrettant son départ, nous lui adressons pour l'avenir tous nos vœux de pleine réussite sur les plans professionnel et personnel.

Nous avons reçu également la lettre de démission, datée du 12 octobre 2009, de Madame Claudia VON BALMOOS, Conseillère communale sur la liste des Verts. Voici le texte de sa lettre : *Madame la Présidente, Ce n'est pas sans regret que je vous informe par la présente que je démissionne avec effet immédiat de ma fonction de Conseillère communale. Mon activité professionnelle étant depuis quelque temps en constante évolution, je n'ai aujourd'hui plus la disponibilité nécessaire à une bonne exécution de cette charge publique. Les trois années passées au Conseil communal m'ont permis de vivre et de partager quelque peu la vie d'un législatif communal, ce qui était une expérience fort intéressante pour moi et je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer ou simplement échanger quelques paroles. Pour finir, j'adresse mes meilleurs vœux à toute l'Assemblée et lui souhaite de pouvoir travailler dans un esprit constructif et orienté vers l'avenir. Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.* Madame Claudia VON BALMOOS a été élue Conseillère communale lors des élections du printemps 2006. Elle a siégé durant trois ans et trois mois dans les rangs des Verts. Madame VON BALMOOS n'a pas participé à une commission ad hoc. Elle a été membre suppléante à la Commission des finances jusqu'en octobre 2007, date à laquelle elle a démissionné pour surcroît de travail. Elle était discrète, mais toujours présente à nos séances à l'exception de cette dernière. Tout en comprenant ses motifs, nous regrettons son départ et la remercions pour son engagement envers notre commune. Nous lui souhaitons plein succès pour le futur.

Nous avons reçu également une troisième démission, datée du 20 octobre 2009, émanant

de Madame Cornélia GABRIS. Je vous lis le texte de sa lettre : *Madame la Présidente du Conseil communal, Des changements de vie me contraignent à devoir renoncer à mon mandat de Conseillère communale. Je vais désormais être absente de Suisse pendant la plus grande partie de l'année. Bien qu'ayant peu l'occasion de fonctionner dans les commissions, j'ai eu un grand plaisir à m'intéresser à la vie politique de Pully. C'est avec regrets que je vous annonce ma décision avec effet immédiat de démissionner du Conseil communal. Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.* Madame Cornélias GABRIS est entrée au Conseil communal en novembre 2004 en remplacement de Monsieur Marcel VUILLAMOZ démissionnaire. Elle a donc siégé durant 5 ans dans les rangs des libéraux. Elle a participé à 8 commissions ad hoc. Discrète lors de nos séances, elle ne manquait pas pourtant de répondre présente pour représenter son parti dans les commissions ad hoc. Appelée à faire de nombreux voyages à l'étranger dorénavant, elle a donc décidé de démissionner. Nous regrettons son départ et lui souhaitons un plein épanouissement dans sa vie future.

Nous avons reçu le dépôt d'une motion le 30 octobre par courriel. Cette motion émane de Monsieur le Conseiller Michel AGUET. Elle est intitulée : « pour favoriser la création d'emplois à Pully par le biais d'une association régionale ». Conformément à notre règlement cette motion sera traitée au point 7 de notre ordre du jour dans « propositions individuelles » en premier objet.

Dépôt d'une interpellation, la Présidente a reçu le 3 novembre par courriel le texte d'une interpellation par Monsieur Claude DOMENJOZ sur l'éclairage public et le coût de l'énergie électrique. Conformément à notre règlement cette interpellation sera traitée au point « propositions individuelles » en deuxième objet.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Monsieur le Syndic :**

Comme de coutume sur vos places vous avez une liste de communications. La première c'est le résumé des objets traités en Municipalité jusqu'à la mi-septembre. L'autre c'est une communication – nous avons énormément de questions qui nous sont posées sur les engagements en situation de crise – je pense que ça pourra vous donner un certain nombre d'informations et la dernière communication concerne le projet de nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et adaptation de la taxe d'épuration actuelle depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Là aussi c'est un certain nombre d'interrogations auxquelles nous essayons de répondre. Finalement, et c'est traditionnel en cette époque, le résultat des vendanges communales.

## **3. ORDRE DU JOUR**

La Présidente rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le règlement du Conseil communal. Il y a lieu de faire une modification, en effet un point est à rajouter « Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion ». Elle propose de le mettre juste après l'élection d'un membre à la Commission de gestion, soit au point N° 5. De ce fait, le point 5 deviendrait le point 6 et le point 7 deviendrait le point 8.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller s'oppose à cette proposition de faire. Ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, il y a lieu de rajouter une petite précision sur l'ordre du jour que vous avez en main, au nouveau point 6 concernant le préavis 17-2009 « crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009, 2<sup>ème</sup> série » c'est bien évidemment, vous l'avez certainement deviné, la Commission des finances qui a étudié ce préavis et va nous remettre son rapport.

Elle demande également si un Conseiller ou une Conseiller a des modifications. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

**1. Assermentation** d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Nathalia LAINZ DIAZ ALLET de l'Union Pulliérane et d'un nouveau Conseiller communal Monsieur Marc ERLICH du parti radical en remplacement de Madame Jennifer GENDRE et Monsieur Daniel WURLOD, démissionnaires

**2. Préavis 15/2009 Collège de l'Annexe-Ouest – Réfection de la piscine, de ses installations techniques et des vestiaires**  
Désamiantage des revêtements des sols et des murs – Travaux urgents, obligatoires et imprévisibles

Président : Monsieur Roland du BOIS

Membres : Madame Valérie ANNEN, Messieurs Jean DUTRUIT, Jean-Marc DUVOISIN, Guy FREIBURGHAUS, Fabio OLIOSI, André OGAY, Vincenzo SIMONETTI, Eric STIERLI

**3. Préavis 16/2009 Développement des structures de la petite enfance 2<sup>ème</sup> étage**  
Extension de l'UAPE « Les Copains d'abord »

Président : Monsieur Lilian GEOFFROY

Membres : Mesdames Valérie ANNEN, Denise ARBENZ, Nathalie JAQUEROD, Véréna KUONEN, Sabrina PIRAINO, Michèle VIBERT, Messieurs Gérald CUCHE, Eugène ROY

**4. Election** d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Monsieur Christian COCHARD, démissionnaire

**5. Election** éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion

**6. Préavis 17/2009 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009, 2<sup>ème</sup> série**

Commission des finances

**7. Propositions individuelles**

**8. Divers**

- 4.1. ASSERMENTATION** d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Nathalia LAINZ DIAZ ALLET de l'Union Pulliérane et d'un nouveau Conseiller communal Monsieur Marc ERLICH du parti radical en remplacement de Madame Jennifer GENDRE et Monsieur Daniel WURLOD, démissionnaires

La Présidente rappelle que, selon l'article 9, du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». La Présidente procède à l'assermentation Madame Nathalia LAINZ DIAZ ALLET, de l'Union Pulliérane et de Monsieur Marc EHRLICH, radical, en remplacement de Madame Jennifer GENDRE et Monsieur Daniel WURLOD ; démissionnaires. L'huissier accompagne les nouveaux membres du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par la Présidente et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment. Ils sont alors félicités par la Présidente qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

- 4.2. Préavis 15/2009 Collège de l'Annexe Ouest – Réfection de la piscine, de ses installations techniques et des vestiaires**  
Désamiantage des revêtements des sols et des murs – Travaux urgents, obligatoires et imprévisibles

La Présidente invite le président de la commission ad hoc, Monsieur Roland du BOIS, à venir lire les conclusions de son rapport agrémentées des commentaires succincts qu'il jugera nécessaires (voir archives).

**Monsieur Roland du BOIS :**

La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 15/2009 s'est réunie le lundi 12 octobre 2009 dans la salle de conférences de la Damataire. La commission était composée de Madame Valérie ANNEN et Messieurs Jean DUTRUIT, Jean-Marc DUVOISIN, Guy FREIBURGHAUS, Eric STIERLI, Gérard MIELI – en remplacement de André OGAY – André LAPEYRE – en remplacement de Vincenzo SIMONETTI – et Antonin CHEVALLEY – en remplacement de Fabio OLIOSI. Notre commission a été reçue par Monsieur le Municipal Gil Reichen et Messieurs Philippe Dancourt, chef de Service de l'urbanisme et Jean-Michel Maradan, chef divisionnaire et responsable du chantier de la piscine. En préalable le préavis de la Commission des finances. Dans sa séance du 19 octobre 2009, la commission des finances a examiné la demande de crédit concernant l'objet du préavis N° 15-2009 et a donné un préavis financier favorable, à l'unanimité. Conclusions de la commission ad hoc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à la suite de ces délibérations, la commission ad hoc vous recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le Préavis N° 15-2009 et ses conclusions telles que mentionnées en page 9 du préavis.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Monsieur Alexis BALLY** demande la parole :

Si il y a un enseignement de tirer de cette affaire, c'est bien sur l'utilité de bien être documenté sur les matériaux utilisés dans les constructions futures. Pour l'amiante, il a fallu quelques dizaines d'années pour commencer à admettre que ça pouvait être dangereux. Quelques dizaines d'années supplémentaires pour l'interdire et encore

quelques dizaines d'années pour commencer à indemniser les victimes. Alors il se pourrait bien que certains des matériaux utilisés actuellement, donc qui sont supposés être inoffensifs se révèlent par la suite dangereux soit à l'usage soit au démantèlement des constructions. Alors d'où l'utilité de garder une trace de ces matériaux. Ceci dit au nom de notre groupe les Verts, je vous recommande d'entrer en matière et d'accepter le crédit.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière et acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Lilian GEOFFROY** demande la parole :

Nous allons souscrire à cette dépense, mais nous le ferons de mauvaise grâce, non à cause de son opportunité, mais à cause des circonstances répétitives émanant toujours de la même origine. En effet, nous allons admettre dans le préavis N° 17-2009, tout à l'heure, une dépense relative à une carence soudaine de notre système informatique, cette dépense est certes justifiable mais imprévue. Lors du dernier conseil il nous a été présenté un dépassement conséquent sur les travaux de l'avenue de Belmont et quartier de Chantemerle, également justifiable mais imprévu. Aujourd'hui il nous est présenté une facture relative aux travaux de désamiantage de la piscine couverte toujours justifiable mais encore imprévus. Nous avons tous, de plus, en mémoire le souvenir du dépassement excessif de la reconstruction de l'église du Prieuré avec son préavis servi au Conseil alors que les travaux étaient déjà réalisés à plus de 85 %. Ces répétitions successives sont peut être le fruit de coïncidences mais peuvent être également considérées comme navigation à l'estime – souvenez-vous que dans le même contexte Christophe Colomb voulant se rendre en Chine s'est retrouvé en Amérique – et je deviens pessimiste quant au sort du PPA pharaonique de la place de la Gare, qui risque de se transformer à échéance en un gouffre à millions, si nous suivons les mêmes pratiques.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond.

Elle passe au vote des conclusions du préavis N° 15-2009.

Le préavis N° 15-2009 est accepté à l'unanimité.

#### **4.3. Préavis 16/2009 Développement des structures de la petite enfance 2<sup>ème</sup> étape** Extension de l'UAPE « Les Copains d'abord »

La Présidente invite le président de la commission ad hoc, Monsieur Lilian GEOFFROY, à venir lire les conclusions de son rapport agrémentées des commentaires succincts qu'il jugera nécessaire de nous apporter (voir archives).

**Monsieur Lilian GEOFFROY :**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'étude du préavis N° 16/2009 afférant à la deuxième étape du développement des structures d'accueil de la petite enfance. La composition de cette commission était la suivante : Mesdames Valérie ANNEN, Denise ARBENZ-JAYET, Sabrina PIRAINO, Nathalie JAQUEROD, Véréna KUONEN, Monique BOLOGNINI et Messieurs Gérald CUCHE, Richard GOLAY, Lilian GEOFFROY Président. Je vous demande d'excuser la longueur de ce rapport motivé par



le désir de vous faire participer à cette séance comme si vous y aviez vous-même assisté et ne vous infligerai pas la lecture d'un texte que vous avez tous reçu. Je me bornerai donc, à souligner l'entente exemplaire des deux dicastères associés, celui des affaires sociales et celui des domaines, qui a facilité l'avancement de ce projet. Je mentionnerai en outre l'accord unanime de la Commission des finances appelée à statuer sur ce sujet. Je me contenterai de déposer les conclusions de ce rapport qui sont les suivantes : Cette opération a le mérite de satisfaire, à la fois, la demande de nos administrés et de contribuer à l'animation de notre cité en incitant une clientèle jeune à venir s'y établir. En effet, la multiplication des places d'accueil pour la petite enfance est la seule mesure susceptible d'attirer dans notre cité les jeunes ménages en âge de procréer, indépendamment du prix des loyers. Cette mesure entraînera la venue d'un sang nouveau. C'est certainement la meilleure réponse à ceux qui déplorent le manque d'activité de notre ville car elle contribuera à un regain de vie. De plus, la création de nouvelles places de crèches permettra de générer de nouveaux contribuables actifs. La Commission des finances, lors de sa réunion du 19 octobre 2009 a donné, à l'unanimité, un préavis financier favorable à la réalisation de cette dépense, elle a de plus relevé qu'en principe, cet objet devrait être financé par des fonds propres et que, par conséquent, la ville de Pully ne devrait pas recourir à l'emprunt. A l'issue de cette réunion, la commission chargée de l'étude de ce préavis recommande, à l'unanimité, aux membres du Conseil de se rallier aux conclusions de la Municipalité en allouant :

1. un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 680'000.00, destiné à lui permettre de procéder à la réalisation d'une extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE « Les Copains d'abord ») de 24 places sur le site de l'avenue C.-F. Ramuz.
2. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités, sur trente ans au maximum.
3. un crédit de CHF 100'000.00 pour le financement des études de besoins à moyen – long terme de l'espace d'utilité publique de Chamblandes, ainsi que celle touchant l'établissement d'un futur PPA y relatif.
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités, sur cinq ans au maximum.
5. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et une abstention.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Philippe DIESBACH** demande la parole :

Ce n'est pas une remarque, c'est plutôt un constat. Tout d'abord je trouve que ce rapport est très bien fait. Mais en lisant les conclusions, je lis : *En effet, la multiplication des places d'accueil pour la petite enfance est la seule mesure susceptible d'attirer, dans notre cité, les jeunes ménages en âge de procréer, indépendamment du prix des loyers.* Dès lors j'invite vraiment la Municipalité à s'engager pour faire des loyers abordables rapidement à Pully. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond.

La Présidente passe au vote des conclusions du préavis N° 16/2009. Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celles du préavis elle s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis N° 16/2009 sont acceptées à une large majorité et une abstention.

**4.4. Election** d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Monsieur Christian COCHARD démissionnaire

La Présidente attend une proposition.

**Madame Lydia MASMEJAN** demande la parole :

J'ai le plaisir de vous présenter comme candidate à cette commission, l'actuelle membre suppléante de cette commission, Madame Claire-Lise TILLE qui passerait donc de membre suppléante à membre à part entière. Vous connaissez tous Madame TILLE, très dévouée, sympathique et qui exerce avec beaucoup de plaisir ses fonctions politiques.

La Présidente demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas.

La Présidente demande s'il y a une opposition à cette élection. Ce n'est pas le cas.

Conformément à l'article 40, alinéa 2, second paragraphe, je cite : lorsque le nombre de candidat....

Les membres du Conseil applaudissent.

Toutes nos félicitations à Madame Claire-Lise TILLE. Vous êtes élue membre de la Commission de gestion.

**4.5. Election** d'un membre suppléant à la Commission de gestion

La Président attend une candidature.

**Madame Lydia MASMEJAN** demande la parole :

J'ai le plaisir de vous présenter, comme candidat suppléant à cette commission, Monsieur Pierre-William LOUP. Vous connaissez tous Monsieur Pierre-William LOUP puisqu'il était très récemment Président de notre Conseil et il est ravi de se présenter comme candidat.

La Présidente demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas.

La Présidente demande s'il y a une opposition à cette élection. Ce n'est pas le cas.

Les membres du Conseil applaudissent.

La Présidente prie Madame Lydia MASMEJAN de transmettre toutes nos félicitations à Monsieur Pierre-William LOUP.

#### 4.6. **Préavis 17/2009 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009, 2<sup>ème</sup> série**

La Présidente invite Monsieur Marcel PASCHE, rapporteur de la Commission des finances, à venir lire les conclusions de son rapport agrémentées des commentaires succincts qu'il jugera nécessaire de nous apporter (voir archives).

##### **Monsieur Marcel PASCHE:**

Le rapport vous est parvenu détaillé, c'est volontiers que je vous donnerai des renseignements si vous avez des questions à poser. Pour le reste vous avez constaté que la Commission des finances s'est réunie le 19 octobre. Que Monsieur le Syndic et Monsieur CHUARD nous ont assistés pour répondre à toutes nos questions. Vous avez vu que le préavis comporte au point 2 une répétition de la raison de ce préavis. Sous chiffre 4.1. et 4.2. vous avez le détail de toutes les rubriques qu'il concerne. Sous chiffre 4.3. c'est un objet que le Conseil pourrait ne pas voter, ne pas accepter. Mais il s'agit de postes très courts, notamment un qui provient d'une erreur de facturation aux services de Lausanne et si vous regardez les comptes vous constaterez que ces CHF 200'000.00 doivent absolument rentrer dans les comptes pour éviter des pointes en haut et en bas de nos comptes. En chiffre 5, je vous ai rappelé que c'est une mise à plat simplement du crédit supplémentaire sur le budget 2009. Vous avez en chiffre 6 les conclusions de mon rapport. Mais par contre je vous rappelle qu'il est important de comprendre le système de la péréquation. Pourquoi on doit voter, alors que l'on reçoit de l'argent ? Alors les conclusions de la commission chiffre 6 : En conclusion de son examen, la Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, s'est ralliée à la demande la Municipalité et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à donner votre accord au préavis soumis.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

##### **Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :**

Après avoir milité contre l'usage des comptes d'attente, il serait malséant de refuser les crédits destinés à couvrir des dépenses imprévues, néanmoins, bien que nous soyons d'accord sur ces dépenses, je pense, qu'à l'avenir, il serait nécessaire de les scinder en deux parties. La première correspondant à un réajustement du budget, à pérenniser dans la pratique courante de l'exercice en cours, et reproductible tous les ans. En effet, il sera illusoire de penser pourvoir un an à l'avance toutes les éventualités qui se présenteront, le budget n'étant que l'image d'une enveloppe la plus fidèle possible, dont la législation ne nous permet pas le transfert d'un compte à l'autre et nous sommes gré de la transparence manifestée par la Municipalité en cette matière. La seconde partie sera réservée à la demande de crédits spéciaux destinés à couvrir les dépenses exceptionnelles qu'il est opportun de ne pas banaliser en les mêlant à des dépenses de fonctionnement.

##### **Monsieur le Syndic demande la parole :**

Malheureusement, c'est difficile de suivre la proposition de Monsieur Lilian GEOFFROY puisque une troisième catégorie sur laquelle nous sommes obligés de vous faire prendre une position c'est les dépenses liées. Et c'est ce qui paradoxalement nous conduit à vous demander CHF 2'400'000.00 alors qu'au final c'est un boni de CHF 1'800'000.00, mais les dépenses liées, notamment les dépenses ayant affaire à la facture sociale et à la péréquation sont des dépenses que le Conseil communal doit accepter de manière formelle. Et je ne pense pas que l'on peut faire deux catégories, on est obligé d'en rester à trois.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond.

La Présidente passe au vote des conclusions du préavis N° 17-2009.

Les conclusions du préavis N° 17-2009 sont acceptées à l'unanimité.

#### **4.7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Nous arrivons au point 7 de l'ordre du jour « propositions individuelles ». La Présidente rappelle que ce point concerne uniquement les initiatives, motions, interpellations, postulats, vœux etc.

Comme indiqué précédemment nous allons traiter maintenant la motion de Monsieur Michel AGUET dont le titre est : « pour favoriser la création d'emplois à Pully par le biais d'une association régionale ». Mesdames et Messieurs les Conseillers, les articles 65 à 69 se reportent à ce cas. Il est notamment indiqué à l'article 66, alinéa b) que la motion charge la Municipalité de présenter un rapport ou une proposition sur un objet déterminé. Monsieur le Conseiller Michel AGUET a clairement spécifié lors de l'envoi de sa motion qu'il souhaitait la développer à cette séance du 4 novembre. Y a-t-il dans la salle une personne opposée à cette procédure ? Ce n'est pas le cas. La Président invite Monsieur Michel AGUET à venir lire sa motion selon l'article 67 du Règlement du Conseil communal.

##### **Monsieur Michel AGUET :**

Madame la Présidente, je vous remercie. La motion pour favoriser la création d'emplois à Pully par le biais d'une association régionale vous en avez reçu copie ce soir sur vos tables et bien entendu je vais la développer complètement, mais prendre les éléments essentiels. Elle comporte trois parties, tout d'abord le préambule. Je rappelle qu'après une cinquantaine d'années de boom économique ayant succédé à la deuxième guerre mondiale, depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle nous traversons des crises économiques à répétitions. Ces crises, tout d'abord à caractère conjoncturel se sont transformées progressivement en crises combinées, comportant également une composante structurelle devenant de plus en plus importante. Dans ce contexte de mondialisation pensée globale et agir local est des mieux venue. Le jeudi 8 octobre 2009 le journal 24H informait que le chômage des jeunes entre 20 et 29 ans dans le canton de Vaud a augmenté de pratiquement 60 % en un an. Et le chômage progresse également dans les autres classes d'âges puisqu'il a passé sur la même période de 3,8 % à 5,4 %. En ce qui concerne la commune de Pully, - qui nous intéresse bien entendu - selon les dernières données fournies par les offices de statistiques, le SCRIS pour le canton de Vaud et le SECO sur le plan fédéral, l'évolution du nombre total de chômeurs a passé en une année, d'octobre 2008 à septembre 2009 de 260 à 361 personnes, soit une augmentation de 101 personnes représentant pratiquement 40 %. Même si ce nombre dans l'absolu, n'est de loin pas le plus mauvais du canton de Vaud, sa forte progression est elle inquiétante, et nous savons

pertinemment qu'elle se traduit souvent par des difficultés personnelles, familiales, de santé et sociales, j'en passe et des meilleures. Ensuite vous avez un tableau qui vous donne en détail – je ne vais surtout pas commenter – mais les taux d'augmentation du chômage en une année à Pully pour les classes d'âge. Maintenant en ce qui concerne le développement. La commune de Pully, à travers son service social et l'ORP régional, est à l'écoute des personnes sans emploi, les aide à retrouver rapidement du travail et en cas d'échec distribue des indemnités de chômage. Mais tout un chacun sait que le chômage n'est pas une solution à terme et dévalorise les personnes tant sur les plans moral que financier. Ce filet social est nécessaire, mais de loin pas suffisant pour la plupart des bénéficiaires qui ne souhaitent qu'une chose, c'est de retrouver un travail valorisant, assurant leur indépendance financière. Or ce qui manque cruellement à Pully actuellement, c'est une structure agissant en amont, qui contribue à favoriser la création de places de travail adaptées à la formation de nos jeunes et des personnes sur le marché du travail, et ceci tout autant dans les activités de services publics, parapublics et surtout dans l'économie privée. Au sein de l'administration cantonale vaudoise, le Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme (SELT) et le Service du Développement Territorial (SDT) sont responsables de la mise en œuvre de la Politique dite des Pôles de Développement Economique (PPDE). Ces associations souvent à caractère public-privé dans un style de partenariat, comme je l'ai dit (PPP) Partenariat Public-Privé peuvent également s'appuyer sur les structures cantonales ainsi que le Centre Patronal et le Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie. Les associations de pôles régionales – donc ça existe – sont au nombre de 11 dans le canton de Vaud. Nous faisons partie de la région Lausanne qui comporte, jusqu'à ce jour, le Parc scientifique d'Ecublens, l'Ouest lausannois, la Blécherette qui comporte le Mont-sur-Lausanne et Romanel et Vennes avec Epalinges. On constate qu'il n'existe rien dans l'Est lausannois. On pourrait donc très bien envisager un regroupement à terme : Pully, Belmont, Paudex, Lutry et pourquoi pas aller jusqu'à Cully, que j'ai appelé Lavaux-Ouest. Les objectifs principaux d'un pôle économique sont entre autres de : « *Bénéficier d'un environnement performant* » - « *Profiter de facilités administratives et économiques très importantes* » - « *Disposer de main d'œuvre qualifiée et adaptée* » - « *Evoluer dans un cadre magnifique et préservé* ». Parallèlement, la création sur notre commune d'une zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services serait souhaitable dans ce cadre. J'en arrive à la conclusion. La motion pour favoriser la création d'emplois à Pully par le biais d'une association régionale propose au Conseil communal de Pully de prendre acte du préambule et du développement de ladite motion et de confier, en principe, la responsabilité à la Municipalité de Pully, en collaboration étroite avec les communes de la région Est-Lausanne, le canton de Vaud ainsi qu'avec des représentants de l'économie privée, la création d'une Association régionale (Lavaux-Ouest), l'Association ayant pour but de faciliter l'implantation d'entreprises industrielles, commerciales et de services, artisanales aussi sur la commune de Pully ainsi que dans les communes voisines, en prenant en compte que les places de travail créées soient prioritairement en adéquation avec les compétences professionnelles des employés et cadres résidents et de la région. Là il y a une petite facilité de favoriser les gens de la région et de ne pas aller chercher à l'autre bout du monde, comme je l'ai dit à un certain endroit des traders ou des consultants de haut vol. Le motionnaire propose, en pratique, le renvoi de cette motion à une commission ad hoc du Conseil communal pour qu'elle donne son préavis au corps législatif. Je précise que cette motion est soutenue par le groupe radical au Conseil communal.

La Présidente déclare à ce stade des opérations la Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer, suivant l'article 69, alinéa 1 de notre règlement ?

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Effectivement la Municipalité, nantie de cette motion, je remercie Monsieur Michel AGUET de nous l'avoir transmise, a quelques informations à vous donner. Il s'agit d'une prise de position, mais d'informations de telle manière que vous puissiez mieux situer le contexte. Monsieur Michel AGUET l'a appelé de global, je pense qu'effectivement il est global. Alors le texte de la motion est bien documenté. Je crois qu'elle a toute une série dans son préambule et ses données de base récoltées et synthétisées un certain nombre de données intéressantes. Mais dans les conclusions je crois que l'on doit faire un certain nombre de remarques, parce que prendre cette motion en considération telle quelle amènerait quand même la Municipalité dans des difficultés que vous devez pouvoir percevoir. Alors dans les explications ou les données que j'aimerais vous fournir la toute première, elle est dans les communications, notamment dans la communication N° 17 « Augmentation du chômage – Mesures prises par le Département de l'économie – Contribution pouvant être apportée par les communes » C'est une lettre de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud qui nous permet de dire quelles sont les responsabilités des communes, qu'est-ce que Pully fait en l'occurrence. Et ça c'est le volet chômeurs. Puisqu'il y a en principe deux volets dans cette motion. Annoncer à l'ORP de notre région les places vacantes au sein de notre administration. Donner leurs chances à des chômeurs de longue durée. Engager des apprentis. Engager des stagiaires. Organiser des programmes d'emploi temporaire au sein des administrations communales. C'est les demandes du département et nous pouvons dire avec modestie, mais pas mal de fierté, que toutes ces mesures ont déjà été mises en place dans l'administration de notre ville de Pully depuis plusieurs années. Deuxième élément, toujours en ce qui concerne le chômage, notamment le chômage des jeunes, il y a quelques années en arrière le Conseil communal avait voté une motion demandant soutenir la formation des jeunes et Pully avec Lausanne avaient été les initiateurs du semestre de motivation, du CEMO. Lausanne avait prêté des locaux, nous avons financé en grande partie cette mise sur pied d'un semestre de motivation, qui est toujours actif, mais dont le financement a été repris par l'OFIAMT ce qui fait que nos jeunes qui sont sortis de l'école, mais qui n'ont pas trouvé une insertion dans le domaine professionnel peuvent aller dans le CEMO. Et je crois savoir que plusieurs jeunes de la région depuis 10 ou 12 ans participent à ce semestre de motivation et obtiennent en règle générale, un jeune sur deux obtient la possibilité de faire une formation en second et obtient en conséquence une place derrière. Il est suivi par ces services qui sont devenus des services cantonaux. Il y a le système « Forjad » qui a été mis en place par le département de Monsieur Maillard, c'est la formation des jeunes adultes en difficultés et là également, par le biais de la facture sociale la commune de Pully finance une partie de ce programme « Forjad », Formation des jeunes adultes en difficulté. Voilà pour ce qui en est du volet chômage. Maintenant au niveau du volet de la promotion économique. Alors je crois que la première des choses à bien comprendre c'est que Pully, 16'800 habitants, ne peut pas toute seule faire de la promotion économique. La région économique à laquelle nous appartenons est la région économique de Lausanne-région, qui est formée d'à peu près 26 communes, 230'000 habitants et par le biais d'une des parties de Lausanne-région, d'un montant de plus de CHF 520'000.00 par année, Pully participe à la promotion économique de la région-lausannoise. Je crois que les difficultés que nous avons déjà au niveau de Lausanne-région par le faible nombre de la population nous montre que l'on doit s'appuyer sur le DEV et participer aussi au financement du DEV et le DEV n'agit pas tout seul, il agit avec les cantons voisins, notamment Fribourg, Valais, Neuchâtel, voire Berne. Donc, il faut bien vous rendre compte que ce bassin versant, Pully seul – on est pas une île – c'est guère possible de faire la promotion économique tout seul. Alors tous ces éléments me conduisent à dire

que, effectivement la Municipalité doit et peut renseigner le Conseil communal, mais pas sous la forme d'une motion, mais sous la forme d'un postulat qui permettra de vous donner un rapport, faisant état de manière plus fouillée de tout ce que je viens de vous dire. Mais, ne nous demandez pas de faire l'impossible. Nous demander de faire une promotion économique par la création de places d'emploi, sans l'aide de la région-lausannoise, c'est absolument utopique et je ne pense pas que le Conseil communal serait disposé à financer de telles opérations qui sont horriblement coûteuses si on les ramène au niveau de la population, encore une fois, de 16'800 habitants. Alors la Municipalité ne s'oppose pas à la transmission à une commission pour étude et rapport, par contre elle demande instamment, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de transformer cette motion en postulat.

La Présidente demande à Monsieur Michel AGUET quelle est sa position suite à l'intervention de Monsieur le Syndic.

**Monsieur Michel AGUET :**

J'aimerais quand même répondre, avant de prendre une position sur le postulat, qui est purement une décision technique. Mais, On constate et je l'ai mis dans cette motion que la Vallée de Joux, 6'000 habitants, je veux bien il y a beaucoup plus de collaborateurs qui viennent pour monter des montres dans la Vallée de Joux, a un directeur du développement, donc je pense que la région Pully, Pully étant la ville la plus importante avec ses 17'000 et quelques habitants, pourrait avec Lutry et d'autres constituer un pool. J'ai bien dit que dans le cadre de Lausanne il y a déjà quatre ou cinq sous-pool ou cinq associations régionales. Personnellement je militerais – jusqu'à un certain point bien entendu, mais pas à l'infini – mais à la constitution d'une association régionale pour dynamiser cette région Est-Lausanne ou Ouest-Lavaux. Je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire. Parce que si on se contente de ce qui se fait actuellement ce sera insuffisant à terme. J'ai même expliqué dans la motion que ceci sera utile même en cas de reprise. Parce que l'on s'aperçoit la façon d'aborder ces problèmes est toute différente de celle qui existait il y a vingt ans en arrière. Maintenant quant à la forme, personnellement ça m'est égal, je veux bien la transformer en postulat, ce qui m'est proposé. Ça ne me gêne pas, mais c'est bien pour que l'on trouve des solutions quand même et que l'on dynamise ce domaine. Donc, je suis personnellement d'accord de la transformer en postulat.

La Présidente rappelle l'article 66 a) du règlement « *un postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport* ».

La Présidente ouvre la discussion sur la prise en considération du postulat.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion sur la prise en considération du postulat.

Donc à ce moment-là, le Conseil peut renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande.

La Présidente passe au vote sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

Celles et ceux qui acceptent à cela sont priés de lever leur carton orange.

Plusieurs membres n'ont pas compris. La Présidente rappelle : « *renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité* ». Voilà ce que Monsieur Michel AGUET vous propose.

**Madame Isabelle KRENGER** demande la parole :

Si le Conseil décide de soutenir la Motion de Monsieur Michel AGUET, l'Union Pulliérane demande à la Municipalité, si selon l'article 53 du règlement du Conseil, la Commission des affaires régionales et intercommunales constituée le 24 juin 2009 serait habilitée à étudier ladite motion. Ceci permettrait à cette commission de se réunir pour la première fois et de se préparer à étoffer le rapport annuel qu'elle est supposée faire au Conseil en fin d'année parlementaire. Donc dans presque 6 mois.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

La Municipalité s'est aussi posé la question. Ce matin en séance de Municipalité nous avons agendé une date pour la Commission des affaires régionales. Nous pensons que effectivement la convocation s'impose, notamment en ce qui concerne toutes les implications que l'on a, notamment « axe-forme » et également urbanisation au niveau du PALM. Alors pourquoi joindre les deux sujets, la Municipalité n'y voit pas d'inconvénient. Il s'agit d'une décision essentielle du Bureau.

Alors la Présidente repose la question : Acceptez-vous de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité ?

Plus d'un cinquième des membres présents acceptent de renvoyer ce postulat à l'examen d'une commission.

Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ a envoyé par courriel à la Présidente une interpellation concernant l'éclairage public et le coût de l'énergie électrique en parfaite conformité avec l'article 70 de notre règlement. Selon ce même article, il est dit que l'interpellation doit être appuyée par cinq membres au moins.

La Présidente demande à l'assemblée si cinq membres appuient l'interpellation de Monsieur Claude DOMENJOZ.

La Présidente constate qu'au moins cinq conseillers appuient l'interpellation de Monsieur Claude DOMENJOZ.

La Présidente invite Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ à venir à la tribune lire son interpellation.

**Monsieur Philippe DIESBACH** demande la parole :

Personnellement je veux bien soutenir, mais on doit soutenir quelque chose que l'on ne connaît pas. Donc comment on peut soutenir quelque chose pour laquelle on ne sait pas de quoi on va parler. Ou on distribue les éléments avant et on vote. Mais voter sur des choses que l'on ne connaît pas c'est gênant.

**La Présidente** : Je m'excuse Monsieur Philippe DIESBACH, mais j'ai déjà rappelé à la dernière séance que l'article 70 stipule la chose suivante : *Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de*



*son administration. Il informe, par écrit, le Président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée. Donc, elle doit être d'abord appuyée par cinq membres et développée ensuite.*

**Monsieur Claude DOMENJOZ :**

Mon interpellation porte sur l'éclairage public et le coût de l'énergie électrique. Cette démarche s'inscrit donc dans une proposition d'amélioration de l'efficacité et de réduction de coût. Certes divers efforts ont été entrepris par la Municipalité pour baisser les coûts dans le passé, sont-ils suffisants ? Il est nécessaire d'avoir des éléments comparatifs, de se mesurer à des villes de même importance afin de pouvoir se situer à savoir si les dépenses sont dans un cadre correct. Comme vous avez pu vous en rendre compte, nous recevons une facture d'électricité tous les trois mois que nous devons payer à la Romande Energie. Cette facture comporte une rubrique « Prestation dues aux collectivités publiques » d'où notre intérêt pour ce poste. A Pully, le budget 2009 précise sauf erreur : achat d'électricité CHF 320'000.00. Dans une émission de télévision sur la chaîne suisse alémanique SF1 du 20 septembre 2009 « Kassensturz » sur le thème de l'éclairage public, on trouve quelques informations intéressantes que j'aimerais vous relater. En suisse, l'éclairage public coûte environ CHF 150'000'000.00 par année, et il y a près de 40 % d'économies potentielles à réaliser. La Suisse romande serait largement en retard. Brève comparaison entre 2 villes avec une population d'importance similaire (env. 17'000 habitants comme Pully). Pour Gossau SG et Langenthal BE les frais d'éclairage public annuels sont : Gossau environ CHF 70'000.00 avec un indicateur 5,3 MWh/km et Langenthal, le mauvais élève, environ CHF 230'000.00 avec un indicateur 21,5 MWh/Km. L'effort de réduction de coût à Gossau aurait été amorti en l'espace de 2 à 3 ans ce qui en fait d'excellents projets. Il aurait été obtenu par des mesures de remplacement de luminaires plus économiques telles que lampes au Sodium, voire des solutions de gestion d'éclairage réduit à partir de certaines heures, etc.. Question à Pully :

1. Quels sont les coûts annuels d'énergie électrique consommée pour l'éclairage public à Pully ?
2. Quelles sont les valeurs significatives MWh/Km ?
3. Comment se situent-elles par rapport à la moyenne des villes suisses, voire par rapport aux groupes des villes les plus performantes ?
4. Quel Benchmark ?
5. Quelles mesures à court terme la Municipalité entend-t-elle entreprendre pour réaliser des économies intéressantes dans ce domaine ?

**Monsieur Jean-François MAIRE** demande la parole :

Monsieur Claude DOMENJOZ a eu l'obligeance de me communiquer le texte de son interpellation hier. J'ai donc pu en prendre connaissance. On a déjà pu se mettre au travail et d'entente avec lui on réunit les éléments pour lui donner une réponse circonstanciée qu'il recevra, que l'on pourra lui donner « für eine nächste Sitzung ».

#### 4.8. DIVERS

**Monsieur Stéphane CUENDOZ** demande la parole :

C'est une question qui s'adresse à la Municipalité et qui concerne les travaux au chemin du Fau Blanc. Depuis plusieurs mois une signalisation a été placée de part et d'autre de la route entre l'entrée et la sortie du parking du collège Arnold Reymond. Quel sera l'aménagement prévu sur cette portion de route, assurant à la fois la sécurité des écoliers et le croisement des véhicules ?

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

J'aimerais dans un premier temps rassurer Monsieur le Conseiller CUENDOZ pour lui dire que bien évidemment c'est une solution provisoire. Dans un deuxième temps, j'aimerais rappeler que dans le cadre du préavis pour les travaux du chemin du Fau blanc, dans la zone qui se trouve au droit du parking Arnold Reymond il était prévu l'implantation d'arbres au nord de la chaussée. Le Conseil communal a décidé par souci d'économie de supprimer les arbres projetés. Je le concède, l'aspect sécuritaire n'avait pas été abordé à ce moment-là. De ce fait, l'obstacle qui se serait trouvé au nord de l'axe concerné n'a pas été réalisé, ceci a eu pour répercussions d'augmenter considérablement la largeur disponible pour les véhicules à cet endroit. A l'heure actuelle, j'ai été sur place, il est impossible de faire la différence entre la chaussée et les trottoirs, en l'absence de marquage ou éventuellement de mobilier urbain. Afin de remédier provisoirement à cette situation la direction de police a pris l'initiative en accord avec le service de l'urbanisme et a décidé de mettre en place des balises afin d'offrir un minimum de sécurité aux piétons. En effet de nombreux enfants se trouvent dans ce secteur en regard de la proximité du collège Arnold Reymond. C'est une situation, je le répète, provisoire en attendant de trouver une solution définitive et bon marché. Une étude est en cours en collaboration avec le service des routes de l'Etat de Vaud.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

Au nom de l'école de musique de Pully, j'ai le plaisir de vous rappeler que celle-ci fête son trentenaire cette année et à cette occasion un concert est organisé par les professeurs de l'école de musique Pully le 2 décembre 2009 à 20h00, vous y êtes tous cordialement invités à l'Octogone.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21h20. Elle donne rendez-vous aux membres du Conseil pour la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le mercredi 9 décembre 2009, dans cette salle, en espérant retrouver tous les membres du Conseil à la séance d'information sur le budget qui aura lieu le 24 novembre 2009 à 18h30 ici même. Elle souhaite à toutes et à tous bon retour chez eux.

La Présidente :

La secrétaire :

Annie Mumenthaler

Jacqueline Vallotton